

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No : R-3860-2013

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLEC-
TRICITÉ**

(ci-après « AQCIE »)

et

**LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC,**

(ci-après « CIFQ »)

Demandeurs

et

HYDRO-QUÉBEC

(ci-après le «TRANSPORTEUR»)

Mise-en-cause

**ÉCHANGE DE COURRIELS DES 5 ET 6 JUILLET 2013
ENTRE LE PROCUREUR DE L'AQCIE ET DU CIFQ
ET LA RÉGIE**

Pierre Pelletier

De: Pierre Pelletier <pelletierpierre@videotron.ca>
Envoyé: 6 juillet 2013 14:13
À: 'Dubois, Véronique'
Cc: 'Giner, Sophie'
Objet: RE: Frais dossier R-3823

Véronique,

En fait, je constate que 110,50 correspond, dans les deux dossiers, au temps de préparation et non au temps total (Le temps d'audience est un peu plus élevé dans le 3823) : C'est un pur hasard et non une erreur de type copier-coller. Je constate que les « vérificateurs » de la Régie ont l'œil très alerte!

Me Pierre Pelletier, avocat

2843, rue des Berges
Lévis QC G6V 8Y5

Tél : 418 903-6886 Cell : 418 928-1971
Télécopieur : 418 650-7075
Courriel : pelletierpierre@videotron.ca

De : Dubois, Véronique [<mailto:veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>]
Envoyé : 5 juillet 2013 17:09
À : 'Pierre Pelletier'
Cc : Giner, Sophie
Objet : Frais dossier R-3823
Importance : Haute

Bonjour Pierre,

La Régie a bien reçu ta demande de frais dans le dossier mentionné en titre et l'a examinée un peu plus attentivement, bien que de façon préliminaire, eu égard au montant réclamé.

Une question : tu réclames 110.5 heures pour toi, i.e. exactement le même nombre d'heures que celles réclamées dans le cadre de la demande de révision (R-3826). Est-ce une erreur due à un copier-coller ou est-ce là le nombre d'heures effectivement passées dans ce dossier???

Merci de me répondre afin que je puisse transmettre l'information et bonne fin de semaine!

Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie et
Directrice des communications
Régie de l'énergie
(514) 873-3303
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

 Ai-je vraiment besoin d'imprimer ce document?